NOTE D'INFORMATION

CFG CASH SECURE

Nature juridique FCP

Société de gestion CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur Gestion d'actifs et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21045 en date du 12/03/2021.

MIR

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca représentée par Madame Sofia SKIREDJ en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion

SA au Capital de 5 000 000 Dh

Siège Social: 8/7 due Ibnou Toul.

CASAS ANCA 20 100

CASAS ANCA 20 100

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : CFG CASH SECURE

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000037814

- Date et référence de l'agrément : 28/10/2020, GP20167

- Date de création : 13/04/2015

- Siège social : 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca

- Durée de vie : 99 ans

- Exercice social : 01er janvier au 31 Décembre

Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams
 Etablissement de gestion : CFG Gestion

- Etablissement dépositaire : CFG BANK sis à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier,

Casablanca et représenté par Monsieur Younes BENJELLOUN

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI	05 22 48 82 41
CFG Bank	Réseau d'agences bancaires	05 22 48 82 41

- Commissaire aux comptes : A.Saaïdi & Associés représentée par BAHAA SAAIDI



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Monétaire.

- Sensibilité min : 0 (exclue).

- Sensibilité max : 0.5 (incluse).

- Indice de référence : CFG Bonds monétaire calculé et publié par CFG Bank.

 Objectifs de gestion : L'objectif de gestion est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement monétaire sur un horizon de 1 jour à 3 mois et procurant une rentabilité dupliquant son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

La totalité de l'actif du fonds, hors titres d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, est en permanence investie en titres de créances émis ou garantis par l'Etat et en certificat de dépôts .

De plus, au moins 50% de l'actif du fonds, hors titres d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, est en permanence investie en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à 1 an.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

De plus, l'univers d'investissement du fonds est composé des instruments financiers suivants :

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;
- Certificat de dépôts ;
- Titres d'OPCVM monétaires ;
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Dépôts à terme.

Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : d'un jour à trois mois.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 05/06/2015.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, tous les jours ouvrés, ou si celui-ci** est férié, le jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion et du réseau placeur de CFG Bank, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.
- Affectation des résultats : capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - o 0,5% maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - o 0,5% maximum des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - o N/A.
- Frais de gestion:
 - Au maximum 0.6% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par CFG Gestion. Ils sont provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1) Frais dépositaire	0.04% HT
2) Commission AMMC	0.025% HT
3) Frais Commissaire aux Comptes	20 000 dhs HT annuels
4) Frais Maroclear (Annuel)	3 600 dhs HT
5) Frais Maroclear (Trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
6) Gestion financière, administrative et reporting	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)

